COUTICHES

Commune de Coutiches

Département du Nord

Fourniture et livraison de repas pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs

Marché à Procédure adaptée
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Attention :
Réponse électronique obligatoire pour cette consultation

Identification de l'acheteur : Commune de Coutiches, 1307 Route Nationale - 59310 COUTICHES

Date et heure limite de réception des offres : Vendredi 27 Novembre 2026 à 12H00

ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE LA CONSULTATION

- **Objet du marché**

La fourniture et livraison de repas pour les restaurants scolaires (330 repas par jour environ lundi, mardi, jeudi et vendredi), 80 repas pour l'accueil du mercredi.
Pour le centre de loisirs :
Février : 115 repas par jour, Juillet : 190 repas par jour, Août : 140 repas par jour, Toussaint : 120 repas par jour en moyenne.
Le nombre de repas est donné à titre indicatif et peut varier en fonction de la demande journalière.

- **Pouvoir adjudicateur**

Commune de Coutiches
Monsieur Pascal FROMONT, Maire
1307 Route Nationale 59310 Coutiches

- **Procédure de passation**

Le marché est passé suivant une procédure adaptée (CCP, art R2123-1 2°)

- **Forme du marché**

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- **Prix :**

Le marché est conclu à prix unitaire.

- **Allotissement :**

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique.

- **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée de 8 mois, du 1er janvier 2027 au 31 août 2027

- **Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE :

- **Contenu de la candidature :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-après :

- Une lettre de candidature et de désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1) ;

- Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (formulaire DC2) ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Déclaration décrivant la cuisine centrale dont le candidat dispose pour la réalisation du présent marché, ainsi que son numéro d'agrément ;

- La liste des références concernant des prestations de même nature que celles objet du marché sur les trois dernières années :

- Le cas échéant, copie du jugement de mise en redressement judiciaire ;

- Une attestation d'assurance en cours de validité ;

- Un RIB

- Les attestations de versement des cotisations sociales et des prélèvements fiscaux

ARTICLE 4 - CONTENU DE L'OFFRE :

L'offre sera impérativement constituée des pièces suivantes :

- Un acte d'engagement (formulaire ATTRI1), dûment rempli, daté et signé ;

- En cas de sous-traitance, les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (formulaire ATTRI 2), dûment remplies, datées et signées ;

- Pour l'offre de base, le bordereau de prix unitaires (BPU), dûment rempli, daté et signé.

- Un mémoire technique indiquant toutes les mesures prévues pour assurer les exigences précisées au CCP.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les candidatures rédigéesdans une langue étrangère devront impérativement être accompagnées d'une traduction en langue française.

Les candidats transmettront leur offre par voie électronique via le site : https://marchespublics596280.fr

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- **Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée pour cette consultation.

- **Transmission électronique**

Le dépôt des candidatures et/ou des offres est possible exclusivement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics596280.fr

Tout dépôt sur un autre site ou sur une adresse électronique de l'acheteur Public sera nul et non avenu. La transmission sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est pas autorisée.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
La procédure est gratuite. Seuls les frais relatifs à l'obtention et à l'utilisation le cas échéant des certificats de signature électronique sont à la charge des candidats.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée comme ci-dessous :

Offre pour :

MAPA concernant la fourniture de repas pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs de la Commune de Coutiches – COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Coutiches
1307 Route Nationale
59310 COUTICHES

(Horaires de réception de la copie de sauvegarde (hors jours fériés) :
Du Lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30-17h00
Le Samedi de 9h à 12h

La copie de sauvegarde ne sera ouverte par l'acheteur public que dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

Précisions sur la signature électronique :
Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité d'engager le candidat dans le cadre de la consultation. Le certificat doit être valide lors de la signature.
L'obtention d'un certificat électronique étant soumis à un délai variable, il est impératif que le candidat anticipe l'acquisition ou le renouvellement le cas échéant.
Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre état-membre de l'union européenne.
Le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.
Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché à procédure adaptée par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il n'est pas exigé que les pièces soient signées électroniquement au moment du dépôt de l'offre.
Le marché est signé par le seul candidat retenu qui le retournera sur le profil acheteur ou en cas d'impossibilité signera une version papier du marché par envoi dématérialisé.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

IL est rappelé que la date limite de réception des offres est fixée au 27 novembre 2026 avant 12h00.

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix du repas : 60%
- Qualité du repas : 40 %

CRITÈRE	ÉVALUATION DU CRITÈRE	PONDÉRATION
1. PRIX DE LA PRESTATION	*→ jugé au regard du prix unitaire des repas proposés par le candidat*	**60**
2. QUALITÉ DE LA PRESTATION		**40**
2.1 Politique nutritionnelle Sous critère a: Variété des menus (10%) Sous critère b: Variété et qualité des repas végétariens (10%)	*→ sous-critère a: jugé au regard de la lecture des menus sur 8 semaines (4 semaines à l'automne-hiver, 4 semaines au printemps-été)* *→ sous-critère b: jugé au regard de 8 propositions de menus végétariens dont 4 faits maison, ainsi que les menus demandés ci-dessus.*	10
2.2. Produits issus de l'agriculture biologique - Part des produits bio proposés	*→ jugé au regard de la lecture des menus proposés sur 8 semaines (4 semaines à l'automne-hiver, 4 semaines au printemps-été) et du mémoire technique.*	5
2.3 Produits durables ou de qualité (SIQO, HVE, équivalents) - Part des produits durables ou de qualitéproposés		5
2.4 Saisonnalité des produits - Respect de la saisonnalité des produits frais		10
2.5 Performance en matière de développement des approvisionnements directs - diversité et type de circuits utilisés pour les produits issus des Hauts-de-France	*→jugé au regard de la question posée sur les circuits courts dans le mémoire technique*	5
2.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire - Contenu du programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé	*→ Jugé au regard d'un calendrier prévisionnel des actions et animations à mettre en place sur l'année et d'une liste des autres actions proposées par le candidat*	5
TOTAL		**100 %**

Si le pouvoir adjudicateur le juge utile, il procédera à une négociation avec les candidats au cours d'une audition individuelle. Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des conditions du marché sans pour autant en modifier les caractéristiques principales.

ARTICLE 9 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués au vu des factures mensuelles par mandat administratif et dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique selon le décompte du nombre de repas établi contradictoirement par les deux parties.
Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 10 – VOIES DE RECOURS

Le Tribunal Administratif de LILLE sera seul compétent pour le règlement des litiges.

Tribunal Administratif de Lille, CS 62039,
59014 Cedex, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 LILLE
Tél : 03.59.54.23.42
Fax : 03.59.54.24.45